

# CHEQUE FORMATION

## Assurez la formation de vos travailleurs à coût réduit grâce aux Chèques-Formation

### Généralités

#### Le Chèque-Formation, c'est quoi?

Le Chèque-Formation vous permet de bénéficier d'une aide financière pour former vos travailleurs dans l'un des centres de formation agréés. D'une valeur de 30 euros, il correspond à 1 heure de formation par travailleur. Il existe également une déclinaison des Chèques-Formation : Chèque-Formation langue axé sur l'apprentissage des langues et Chèque-Formation éco-climat axé sur le domaine environnemental.

#### Conditions d'accès

1. Être une PME ayant son siège d'activités principal en Wallonie de langue française, un indépendant à titre principal, complémentaire (depuis minimum 6 mois) ou un conjoint aidant cotisant auprès d'une caisse sociale.
2. Compter au maximum 250 travailleurs OU être indépendant.
3. Avoir un chiffre d'affaires qui s'élève à maximum 50 millions d'euros OU un bilan financier inférieur à 43 millions d'euros.
4. Être une entreprise autonome.
5. Se former dans son secteur d'activité.
6. Avoir une adresse déclarée et à jour dans la Banque-Carrefour des Entreprises.

#### Pour quel type de travailleur ?

Tous les travailleurs salariés, intérimaires et indépendants.

**Sont exclus** : les personnes en Plan Formation-Insertion (PFI – en période de formation), les étudiants, les apprentis et les stagiaires en entreprise.

#### Pour quel type de formation ?

**Toutes les formations générales peuvent être suivies** : langues, esthétique, comptabilité, transport routier, construction, performance énergétique, domotique, marketing digital, informatique, secourisme, prévention et sécurité du travail, agroalimentaire, etc.

**Sont exclus** : les formations de type comportemental, relationnel, ou liées au bien-être et au développement personnel.

Les formations doivent être suivies auprès d'opérateurs de formation agréés.

NOUVEAUTÉ : Consultez notre [catalogue de formations](#) pour découvrir les formations agréées.

## Vos avantages

Vous bénéficiez d'un subside de 15 euros par Chèque-Formation. Votre Chèque-Formation ne vous coûte donc que 15 euros.

Le nombre de chèques que vous pouvez obtenir par an varie en fonction de la taille de votre entreprise (nombre d'équivalents temps plein selon l'ONSS).

### AVANTAGES PAR TYPE D'ENTREPRISE

Statut/Taille de l'entreprise	Nombre de Chèques-Formation par an		
	Chèque-Formation	Chèque-Formation Langues	Chèques-Formation Eco-climat
Indépendant à titre complémentaire (depuis min 6 mois)	80	20	200
Indépendant à titre principal/Entreprise unipersonnelle	100	25	200
2 à 50 travailleurs	400	100	200
51 à 100 travailleurs	600	150	200
101 à 200 travailleurs	700	175	200
201 à 250 travailleurs	800	200	200

## En pratique

[Complétez le formulaire d'inscription en ligne](#)

Si vous rencontrez des difficultés pour compléter ce formulaire, veuillez prendre contact avec le Service Chèque-formation par mail à [chequeformation@forem.be](mailto:chequeformation@forem.be)

Après examen de votre demande, vous serez contacté par mail par la société Pluxee, responsable du suivi administratif du dispositif Chèque-Formation.

## Voir aussi

[Inscription en ligne au dispositif Chèque-Formation](#)

[Consultez le catalogue de formations agréées Chèque-Formation](#)

## Contacts

### FOREM

Prenez contact avec votre Conseiller ou téléphonez au 0800/93 946, si vous n'avez pas encore de Conseiller.

[BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS](#)